

Un de nos jeunes concitoyens, M. Alfred Lefebvre, adjudant au 28^e régiment d'infanterie de marine, vient de mourir à l'ambulance de Kélong (Inde-Française)...

M. Alfred Lefebvre n'avait que 26 ans : avant d'entrer dans l'infanterie de marine, il avait passé cinq ans en Afrique, dans les troupes algériennes...

M. Auguste Dubois, élève architecte des beaux-arts, vient d'obtenir une mention sur projet rendu et une mention de dessin ornemental.

Répartition des bourses d'enseignement primaire supérieure. — A la suite du concours qui a eu lieu dans toute la France le 21 avril 1884...

Adjudication. — Samedi prochain, à onze heures du matin, il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction de écoles communales pendant les années 1885, 1886 et 1887.

Voitures de place et de remise. — On nous prie d'annoncer que le tarif des voitures de place de Roubaix pour l'année 1884 est le suivant :

Le concert de « Choral Nadau ». — Cette solennité, qui aura lieu dimanche prochain à l'Église de la Vierge, sera dirigée par M. Lefebvre...

Nous avons dit avant-hier qu'un ivrogne avait provoqué une scène dans un bal qui avait lieu à l'estaminet de M. Victor Petit...

Un vol important a été commis dans la soirée d'hier chez M. Leroy, cafetier à l'estaminet du Pré-Cathelin, rue du Grand Chemin.

Un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans la chambre à coucher de M. Leroy, en la nuit du 12 au 13 courant, et se sont emparés d'une montre de femme en or et d'une somme de 1000 francs...

Nous avons annoncé par erreur l'arrestation de M. Louis Desrumeaux sous l'inculpation de vol de bijoux d'un cabaretier...

Arrestations. — Un jeune homme de dix-sept ans, Jean Jaassens de Louvain, a été arrêté jeudi pour infraction à un décret d'expulsion prononcé d'abord contre lui, malgré son jeune âge.

Exploits d'événements. — Jeudi, de nombreux poivards ont été la diva houteil et fait de copieuses libations en l'honneur du dieu Gaminus...

Un autre, répondant au nom de Speller, entra dans un estaminet de la rue de Babylone et trouva moyen de tomber sur le comptoir et de renverser tout ce qu'il y avait dessus : verres, chopes, bouteilles, tout fut brisé...

Quant à Auguste Mestdaghe, c'est autre chose : chez lui, l'ivresse n'attend pas le nombre des années. A quinze ans, être couché ivre-mort sur le trottoir de la rue de la 39, fil qui s'est vite vu.

Éphémérides de la charité roubaissienne. — 20 décembre 1883. — Le conseil municipal de Roubaix adopte les projets de constructions suivants :

1^o Asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, 45,000 fr.

2^o École de garçons, rue de la Paix, 64,000 francs.

3^o Logement de religieuses à l'école de Blanche-maître, 23,000 fr.

Il vote les fonds nécessaires pour ces constructions et pour le terrain pour les constructions suivantes :

1^o Terrain pour l'administration et le site de la situation des affaires de la ville de Roubaix durant l'année 1883 p. 14.

2^o Terrain pour la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, 45,000 fr.

3^o Terrain pour la construction de l'école de Blanche-maître, 23,000 fr.

4^o Terrain pour la construction de l'école de la Vierge, 15,000 fr.

Société régionale d'horticulture. — La séance solennelle de la distribution des récompenses décernées pendant l'année 1884 eut lieu au dimanche 22 décembre courant ; elle eut lieu au Palais-Ramain à onze heures précises du matin.

Un autre, répondant au nom de Speller, entra dans un estaminet de la rue de Babylone et trouva moyen de tomber sur le comptoir et de renverser tout ce qu'il y avait dessus : verres, chopes, bouteilles, tout fut brisé...

Quant à Auguste Mestdaghe, c'est autre chose : chez lui, l'ivresse n'attend pas le nombre des années. A quinze ans, être couché ivre-mort sur le trottoir de la rue de la 39, fil qui s'est vite vu.

Éphémérides de la charité roubaissienne. — 20 décembre 1883. — Le conseil municipal de Roubaix adopte les projets de constructions suivants :

1^o Asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, 45,000 fr.

2^o École de garçons, rue de la Paix, 64,000 francs.

3^o Logement de religieuses à l'école de Blanche-maître, 23,000 fr.

Il vote les fonds nécessaires pour ces constructions et pour le terrain pour les constructions suivantes :

1^o Terrain pour l'administration et le site de la situation des affaires de la ville de Roubaix durant l'année 1883 p. 14.

2^o Terrain pour la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, 45,000 fr.

3^o Terrain pour la construction de l'école de Blanche-maître, 23,000 fr.

4^o Terrain pour la construction de l'école de la Vierge, 15,000 fr.

clien conditionnement, et installé sans frais dans les cours professionnels, et que tous les jeunes gens munis d'un certificat d'aptitude délivré par le directeur de l'école qu'ils fréquentent, soient admis dans les ateliers d'apprentissage.

M. VINCHON, adjoint. — Je demande au conseil de voter, non-seulement la somme nécessaire à l'acquisition des divers outils d'une valeur de 2,500 francs environ, mais encore la somme indispensable pour assurer le bon fonctionnement des cours.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de Blanche-maître, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de la Vierge, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de Blanche-maître, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de la Vierge, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de Blanche-maître, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de la Vierge, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING. — Séance extraordinaire du mercredi 24 décembre. — Présidence de M. V. HASSEBROUCK, maire.

Présents : MM. Hasselbroeck, Lehoucq, Sasseval, Lefebvre, Mounier, Dupont-Chapart, Honoré Dumortier, Didry, Louis Grau, Dupont-Jeanot, Devy, Courcier, Bohner, Dron, Deruval, Deslalle, Honoré-Dhallin, A. Desmette, Desauvages, Monmarché, G. Glorieux.

M. G. GLORIEUX, adjoint. — Je demande au conseil de voter, non-seulement la somme nécessaire à l'acquisition des divers outils d'une valeur de 2,500 francs environ, mais encore la somme indispensable pour assurer le bon fonctionnement des cours.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de Blanche-maître, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de la Vierge, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de Blanche-maître, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de la Vierge, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'asile pour les enfants pauvres, rue de l'Hommelet, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de Blanche-maître, a été adopté.

M. NARCISSÉ COMERRE lit le rapport suivant : Messieurs, votre rapport sur la construction de l'école de la Vierge, a été adopté.

Delors qui voulait le calmer, et fut arrêté par les voisins accourus au cri de la fille de la ferme Desambrière, qui n'était pas ivre, a été condamné, par contumace, à trois mois de prison et 10 francs d'amende.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Alexandre Flamant et à Marie Bessequin, pour vol de linge à Lille ; un mois de prison à M. L. Clément à Florennes-Morbaix, pour vol de linge à Wazemmes ; quinze jours de prison et 10 fr. d'amende à Désiré Delors, pour coups à Fives ; huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour liti de clôture et 6 fr. pour ivresse à Henri Leclerc, de Lille ; deux mois de prison pour vol d'argent à Arthur Bouris, de Lille.

LA PEAU D'AMORT

Et cela sans parti-pris, sans que lui-même s'en aperçût peut-être, sans qu'il croie être moins impartial aujourd'hui qu'hier.

explosion. Je vous en défie ! J'ai dit que la justice commettait probablement une erreur, et j'ai le droit de le dire jusqu'au jour où l'on aura jugé monsieur. Il n'y a pas un monde un mazarin digne de ce nom qui verrait dans mes paroles le moindre délit. Du reste, j'en réplique.

desir. — Pourquoi ? — Parce que demain doit avoir lieu une perquisition judiciaire dans ce pavillon, et je ne veux pas vous fournir l'occasion de faire disparaître soit un papier, soit toute autre chose compromettante pour vous.

raire ou en billets chez vous. Georges restait bouche bée. Il ne comprenait du reste pas exactement sa situation. Il se sentait sur un abîme. Il voyait bien qu'il allait tomber à l'eau, mais il ne savait pas comment s'en tirer.

Remi ! c'était donc lui qui était coupable ? c'était donc lui qui avait commis quelque horrible forfait ? Mais non. On se trompe évidemment. Il y a là-dessous quelque chose que je ne puis comprendre. Si mon frère vivait, et si on avait arrêté, il est certain qu'il n'aurait eu qu'un mot à dire pour se disculper.

Remi ! c'était donc lui qui était coupable ? c'était donc lui qui avait commis quelque horrible forfait ? Mais non. On se trompe évidemment. Il y a là-dessous quelque chose que je ne puis comprendre. Si mon frère vivait, et si on avait arrêté, il est certain qu'il n'aurait eu qu'un mot à dire pour se disculper.